



# Le **POULS** du SIIIAL

Volume 3, numéro 6, 17 mai 2011



## Ensemble pour une vision renouvelée et solidaire

### Tournée sur les nouvelles clauses de la convention collective

Du 3 au 16 mai, le SIIIAL a effectué une tournée à travers le CSSS de Laval totalisant 18 rencontres dans le but de présenter à tous les membres les nouvelles clauses de la convention collective. À cette occasion, nous avons répondu à plusieurs interrogations.

#### Irrégularités

Plusieurs d'entre vous ont signalé des irrégularités dans l'application de certaines clauses de la convention : l'application des nouvelles primes, chevauchement inter-quart, etc. Avant même le début de la tournée, l'employeur a été contacté afin de valider sa compréhension des nouvelles clauses. Une autre rencontre est prévue avec ce dernier. Il faut s'attendre à une période d'ajustement avant que toutes ces nouvelles clauses soient appliquées adéquatement.

#### Intervention auprès de l'employeur

Nous comptons sur vous pour nous faire part de toutes irrégularités. Le SIIIAL prendra les moyens nécessaires auprès de l'employeur afin que les correctifs soient apportés dans les plus brefs délais.

De plus, nous vous invitons à visiter régulièrement le site internet du SIIIAL pour avoir accès à l'information la plus récente.

*Jean-François Caron, Président*

### Journées de l'infirmière et de l'infirmière auxiliaire



Le 5 mai dernier avait lieu la journée de l'infirmière auxiliaire. La semaine de l'infirmière se tenait quant à elle du 8 au 14 mai.

Le SIIIAL, en collaboration avec les équipes locales de chacun des sites, a tenu à souligner l'importante contribution des infirmières auxiliaires et des infirmières

œuvrant au CSSSL.

Grâce à l'implication et au professionnalisme dont font preuve les infirmières auxiliaires et les infirmières du CSSSL, des soins de qualité sont offerts à la population lavalloise et environnante.

Le SIIIAL tient à vous féliciter pour le  que vous mettez dans les soins de santé.

### Hausse du prix de l'essence

En 2008, nous avons adressé à la FSQ et à la CSQ une demande de révision des frais de kilométrage versus les hausses du prix de l'essence. Nous avons appris à cette époque que le Conseil du trésor révisait le montant du remboursement deux fois par année selon certains critères préétablis.

#### Nouvelle demande

Récemment, nous avons été interpellés par le personnel des CLSC et des centres de prélèvements à domicile qui doivent utiliser leur voiture dans le cadre de leurs fonctions pour cette même problématique.

Une nouvelle demande a donc été acheminée à la FSQ afin de faire valoir les revendications des personnes salariées concernées.

#### Dossier fédératif

Puisque les membres des syndicats affiliés à la FSQ sont aussi touchés, ce dossier a été pris en charge par la fédération.

Soyez assuré que celui-ci est traité avec toute la diligence requise. Tous les développements seront transmis dès qu'ils nous parviendront.

*Jean-François Caron, président*

### Invitation à des sessions d'information

Nous vous invitons, conjointement avec l'équipe de sécurité sociale de la CSQ, à participer à des séances de formation portant soit sur le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) ou soit sur la retraite (RREGOP).

#### Formation RQAP

**Le 25 mai 2011**

Cité de la Santé  
Salle RC-28  
(auditorium Réal-Dubord)  
8h30, 13h30 et 16h30.

**Date limite d'inscription**  
**20 mai 2011**

#### Formation RREGOP.

**Le 2 juin 2011**

Château Royal  
3500 boul. du Souvenir.  
8h30, 13h30, 16h30 et  
19h00.

**Date limite d'inscription**  
**27 mai 2011**

Afin que nous puissions organiser la salle et prévoir une collation, vous devez confirmer votre présence le plus tôt possible au (450) 686-6871 poste 21. **Les places sont limitées.**

Les rencontres seront d'une durée approximative de deux heures incluant la période de questions.

**LE SAVIEZ-VOUS ?****RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL****La nouvelle convention collective signée apporte son vent de changement !**

Le syndicat vous souligne que, selon l'article L-6.02, vous avez jusqu'au mois de juin pour modifier votre disponibilité pour la période estivale. De plus, si les disponibilités exprimées incluant le poste sont égales ou supérieures à 16 jours sur 28, vous répondrez aux critères pour accéder à des primes majorées (art 29).

**Primes majorées**

Les primes liées à une disponibilité minimale de 16 jours sur 28 jours sont les articles 29.02, prime de nuit majorée, prime de soir majorée, prime de soins critiques majorée.



Prime de nuit majorée	
Ancienneté	Taux 2011-04-01 au 2012-03-31
0-5 ans	13%
5-10 ans	14%
10 ans et plus	15%



Prime de soir majorée	
Taux 2011-04-01 au 2012-03-31	
6%	



Prime de soins critiques majorée	
Taux 2011-04-01 au 2012-03-31	
12%	

**Disponibilité**

Le syndicat vous encourage fortement à inscrire vos disponibilités sur le formulaire officiel : « Disponibilité ». En effet, toutes les disponibilités qui seront données ponctuellement ne seront pas considérées pour l'octroi de la prime majorée

**Diligence demandée**

Conséquent à l'arrivée de la nouvelle convention collective et à l'apparition de primes diverses, le SIIIAL vous invite à être diligent par rapport à vos relevés de paie.

En effet, l'attribution des nombreuses primes, en partie ou en entier, provoque une surcharge de travail au bureau de la rémunération ainsi qu'une difficulté accrue pour les techniciennes aux horaires.

**Demande de réclamation**

Nous vous invitons à noter toutes vos heures de travail, les centres d'activités où il y a eu prestation de travail ainsi que les primes relatives à celle-ci. Vous devez également conserver vos horaires de travail et vos relevés de paye afin de pouvoir faire toutes les réclamations nécessaires, s'il y a lieu.

**Mise à jour de votre dossier professionnel**

Dans l'éventualité où vous désirez postuler à un nouveau poste, il est important que votre dossier professionnel auprès de l'employeur soit mis à jour. Ceci évitera que de l'information manquante vous pénalise pour l'octroi du poste convoité. L'employeur prend en compte l'ensemble de votre dossier académique ainsi que vos expériences de travail.

**Informations pertinentes**

Le SIIIAL vous souligne l'importance de mettre à jour votre dossier d'employé afin de vous permettre l'accessibilité à la reconnaissance de votre formation scolaire et post-scolaire (art. 31 de la convention collective nationale). L'information à jour de votre dossier doit contenir les attestations d'études pertinentes à l'exercice de votre profession ainsi que l'expérience acquise. Les informations officielles relatives à vos études doivent être envoyées à Hélène Beulé au CSSSL.

**Coordonnées personnelles**

De plus, vous pourrez ainsi profiter de l'occasion pour mettre à jour vos coordonnées personnelles dans «pay web mon dossier». N'oubliez pas de nous les transmettre également.

**ERRATUM**

Lors de la parution de l'édition d'avril 2011 (vol. 8, n° 1) du journal *L'Entre-Nous*, le SIIIAL indiquait que la nouvelle gestionnaire responsable de l'urgence de la Cité-de-la-Santé était madame Sylvie Lanthier. Ceci est une erreur. L'article en question aurait dû mentionner que c'est madame Carole Vincent qui assume cette fonction par intérim. Le SIIIAL s'excuse pour les ennuis que cette erreur aurait pu amener pour mesdames Sylvie Lanthier et Carole Vincent.

N'oubliez pas de consulter le site  
WEB du SIIIAL pour toute  
information  
[www.siiial.com](http://www.siiial.com)